



Parc naturel régional du Haut-Languedoc - 1 place du Foirail - BP 9  
34220 Saint-Pons-de-Thomières  
☎ 04 67 97 38 22 Fax : 04 67 97 38 18  
[accueil@parc-haut-languedoc.fr](mailto:accueil@parc-haut-languedoc.fr) [www.parc-haut-languedoc.fr](http://www.parc-haut-languedoc.fr)

## **Demande de soutien**

**pour l'organisation d'une manifestation en 2023  
sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc**

Chaque année le Parc naturel régional du Haut-Languedoc apporte une aide aux organisateurs de manifestations locales, qu'elles soient culturelles ou sportives de pleine nature, qui véhiculent des valeurs environnementales tout en mettant en valeur l'identité territoriale à travers le patrimoine naturel et culturel du Haut-Languedoc. Depuis 2013, le soutien apporté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à ces manifestations prend avant tout en compte l'éco-conception des manifestations.

**Pour en bénéficier en 2023, les demandes doivent être transmises (par courrier ou en direct à l'accueil du Parc) avant le 31 décembre 2022.**

Demandeur (nom de l'association) :

.....  
.....

Représentée par (NOM, prénom et qualité au sein de l'association)

.....  
.....

Adresse (pour toute correspondance réussie) :

.....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

Intitulé exact de la manifestation :

.....  
.....

Dates prévues pour la manifestation (1) **en 2023**

.....  
.....



De quel type d'animation s'agit-il ?

- Animation d'éducation à l'environnement
- Animation de valorisation des productions locales
- Animation de valorisation des techniques et savoir faire locaux
- Animation de valorisation de la langue et de la culture occitane
- Autre lien avec la charte du Parc naturel régional :

---

---

---

## Eco-responsabilité des manifestations

Vos pratiques éco-responsables	OUI	NON	Non concerné
<b>Accessibilité du site et des animations</b>			
Incitez-vous au covoiturage ?			
Le lieu de la manifestation est-il accessible en transports en commun ?			
Si oui, donnez-vous des informations détaillées sur les transports en commun disponibles ? (localisation, horaires, etc.)			
Si manifestation payante : y-a-t-il des tarifs préférentiels (familles, personnes à faibles revenus, personnes venant en transport en commun) ?			
Mettez-vous en place des navettes (pour l'arrivée sur le site, le départ, et éventuellement durant l'évènement) s'il se déroule sur plusieurs sites ?			
Le lieu et les animations sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ?			
Les animations sont-elles accessibles aux personnes malentendantes ?			
Les animations sont-elles accessibles aux personnes malvoyantes ?			
<b>Buvette / Restauration</b>			
Privilégiez-vous la vaisselle réutilisable (gobelets, assiettes,...) ou compostable par rapport à la vaisselle jetable (notamment plastique) ?			
Le tri sélectif des déchets est-il organisé ? <b>(Possibilité de prêts de Kits pour le tri par le Parc, cf. p5)</b>			
Sensibilisez-vous les participants au tri sélectif des déchets ?			
Privilégiez-vous les aliments issus des circuits de proximité et de saison ?			
Privilégiez-vous les aliments issus de l'agriculture biologique ?			
<b>Impression/communication</b>			
Vos documents imprimés sont-ils réalisés par une imprimerie qui bénéficie d'un label environnemental ?			
Faites-vous des efforts particuliers pour la dématérialisation de votre communication et pour une diffusion raisonnée de votre communication imprimée ?			
Passez-vous des consignes aux bénévoles en faveur de la réduction de l'utilisation de papier ?			
<b>Energie/eau</b>			
Choisissez-vous des équipements et des éclairages économes en énergie ?			
Avez-vous mis en place des équipements de réduction de la consommation en eau ? (exemple : toilettes sèches)			
<b>S'il s'agit d'une manifestation sportive en pleine nature :</b>			
Le tracé évite-t-il les zones naturelles fragiles ?			
Les autorisations ont-elles été demandées ?			
<i>Voir les recommandations de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)</i>			

**Type de soutien demandé** (cochez selon votre besoin) :

Financier – Montant<sup>1</sup> : .....€      **OU**       Lots<sup>2</sup> (valeur de 150 €)

NB<sup>1</sup> : Le Parc naturel régional paiera directement cette somme à un prestataire de services ou un fournisseur auquel vous aurez fait appel et non à la structure organisatrice de la manifestation. Cette aide doit impérativement être consacrée à l'éco-responsabilité (location toilettes sèches, vaisselle réutilisable ou recyclable, imprimerie labellisée, achat de produits de producteurs locaux, tri des déchets, etc). Pas de prise en charge des frais de fonctionnement, de déplacement, d'hébergement, de restaurant, liste de courses....

NB<sup>2</sup> : exemple de lots possibles : 20 sacs en coton fabriqués dans le Tarn ou 14 bâtons de randonnées ou 20 t-shirts fabriqués dans le Tarn ou 300 gobelets réutilisables ou 10 gourdes en verres...

**Possibilité de demander seulement ou en plus :**

Prêt gratuit de kits écoresponsables (poubelles de tri (avec sacs), poubelles pour verre et/ou biodéchets). Préciser le nombre de personnes attendues ..... ainsi que le syndicat de gestion des déchets dont vous dépendez : Trifyl, Grand Orb, autre.

Demande de la présence du Parc sous forme d'un stand

Autre soutien (prêt d'une exposition, ...) : .....

**Budget** prévisionnel de la manifestation :  €      (Joindre le détail)

**Autres soutiens demandés auprès de partenaires publics ou privés :**

Nom de la structure partenaire	Montant demandé	Montant obtenu

## Justificatifs à joindre

- **Le détail du budget prévisionnel de la manifestation 2023.**
- **Le compte administratif et le bilan moral de la manifestation en 2022.**
- **Tout justificatif possible permettant de justifier les pratiques éco-responsables énumérées dans le tableau ci-dessus**
- Le programme prévisionnel de la manifestation.
- Les articles de presse de l'année précédente s'il y a lieu. Ils nous servent à évaluer l'envergure de la manifestation et son retentissement médiatique.
- Les supports de communication de l'année précédente. Si la manifestation a déjà bénéficié d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, ils doivent faire apparaître notre partenariat (logo « avec le soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc »)

### **En gras : justificatifs obligatoires**

Les autres justificatifs sont facultatifs mais cependant utiles pour étayer votre demande. N'oubliez pas que votre demande sera mise en concurrence avec d'autres demandes, il s'agit d'un appel à candidatures.

## A savoir

- Les demandes de soutien concernent l'organisation **d'une manifestation** en particulier. Elles ne peuvent pas concerner des frais inhérents au fonctionnement d'une association.
- Les manifestations concernées doivent se dérouler du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Les demandes sont adressées **par la structure qui porte l'événement**. C'est avec la structure porteuse que le partenariat avec le Parc sera formalisé.
- Merci d'adresser une seule demande par manifestation. Une structure qui organise plusieurs manifestations susceptibles de bénéficier d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc adressera plusieurs demandes.
- Si une manifestation est organisée par un collectif d'associations, merci d'adresser une seule demande, au nom du collectif.
- Les demandes sont à adresser par voie postale ou en direct à l'accueil du Parc, à l'attention du Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- Les demandes devront nous parvenir avant le 31 décembre 2020. Nous ne pouvons garantir la prise en compte des dossiers retardataires.
- Les éléments déclarés dans le dossier sont susceptibles d'être vérifiées de façon aléatoire.
- **Les manifestations concernées sont en priorité celles qui :**
  - **ont un lien avec les valeurs d'un Parc naturel régional, qu'il s'agisse de valeurs naturalistes, patrimoniales, environnementales, ou culturelles.**
  - **Et dont l'organisation est éco-responsable**

L'aide accordée au dispositif de soutien aux manifestations éco-responsables est encadrée. Les attributions sont décidées par les élus en réunion de secteur qui se déroulent en janvier/février 2023 puis validées en comité syndical en mars 2023.  
Si des arbitrages doivent être faits, ils le seront sur les critères susmentionnés.

## Notre partenariat

### Nos engagements

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc contribue à la promotion des manifestations qu'il soutient grâce à :

- Son site internet [www.parc-haut-languedoc.fr](http://www.parc-haut-languedoc.fr) où figurent les manifestations qui ont un partenariat conventionnel avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- Le Journal du Parc (40 000 exemplaires, parution début mai)

### Vos engagements



Notre partenariat vous engage à faire apparaître ce logo sur vos documents de communication (flyers, web, affiches, programmes, ...) **sans déformer ni tronquer ce logo, en respectant ses proportions (hauteur x largeur)**. Pour être sûr de la qualité de ce logo, veillez à ne pas le copier depuis un site web. Demandez-nous sa version électronique originale au format .jpeg ou .eps.

**Pour poursuivre la réflexion autour de nos pratiques éco-responsables, il existe de nombreuses ressources en ligne. Citons-en quelques-unes (liste non exhaustive) :**

- [ADERE](http://www.adere.fr) (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements) est un site gratuit qui permet aux organisateurs d'évaluer et réduire l'impact environnemental de leurs manifestations : [www.evenementresponsable.fr](http://www.evenementresponsable.fr). Le diagnostic éco-responsable de votre manifestation est un argument supplémentaire pour bénéficier d'un soutien de la part du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.